



Lasne Nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64
<http://www.lasne.com/nature>

L'asbl Lasne Nature 1990 - 2000 fête son 10^e anniversaire

Il y a 10 ans, quelques habitants de Lasne se rencontraient et décidaient de fonder une association de défense de la nature. Il leur semblait, en effet, qu'il était grand temps de s'occuper du devenir de notre commune, d'attirer l'attention de ses habitants sur les dangers qui la guettaient : une urbanisation sauvage qui risquait de lui enlever son caractère semi-rural, la pollution des eaux, l'envahissement des déchets, etc. La poignée de volontaires se mettait aussitôt au travail et la première activité organisée fut "LA JOURNÉE DE L'EAU" le 19 mars 1990 (exposition, promenades, concours, etc.). Il fut immédiatement décidé de créer un bulletin d'information. Ce fut tout d'abord une feuille photocopiée distribuée par nos soins. Rapidement l'association prend forme et après des hésitations le nom de LASNE NATURE est adopté, les statuts d'une asbl sont élaborés, déposés au Moniteur belge et publiés en novembre. En septembre, grâce à l'aide de

M. Rigaux de PR PRINT, sort de presse notre premier bulletin imprimé sur 4 pages et portant le n° 3. Beaucoup ont observé avec quelque scepticisme la naissance de cette nouvelle association, lui accordant 6 mois ou, tout au plus, un an de vie. C'était il y a 10 ans, et le bulletin trimestriel que vous avez aujourd'hui en main porte le numéro 41!

Nous n'avons pas l'intention de dresser un inventaire détaillé de tout ce qui a été entrepris et réalisé au cours de ces 10 années. Un bulletin entier n'y suffirait pas. En dehors de l'intervention dans de nombreux dossiers d'urbanisme, de la participation aux grandes enquêtes aux niveaux communal, régional ou fédéral, au contrat de rivière, il faut citer les conférences, les visites, les promenades, l'édition régulière du bulletin et sa distribution dans toutes les maisons de Lasne, l'accroissement du nombre des membres de l'association (avec l'objectif de 1000 membres en 2000), l'édition régulière de cartes des chemins et sentiers de Lasne, du livre "Lasne et ses balades", le balisage des sentiers, l'édition de 25 cartes postales du village, nos campagnes "Sauvetage des batraciens", la participation deux fois l'an aux fêtes-expositions des Jardins d'Aywiers, à la braderie de Lasne, etc.

La bonne santé de nos sentiers

1. BALISAGE

Celui-ci se poursuit activement. La promenade n° 4 a été balisée durant le mois de janvier. Nous espérons que la promenade n° 3 le sera quand paraîtra ce bulletin.

Il restera donc 4 promenades à baliser. Tout le matériel est commandé pour achever l'ensemble du balisage des 12 promenades ainsi que les 32 km de chemins et sentiers qui n'en font pas encore partie.

2. INAUGURATION

En étroite collaboration avec l'Administration communale et plus spécialement avec l'Échevine du tourisme, Madame Brigitte Defalque, l'inauguration officielle du balisage est prévue pour le samedi 25 mars prochain. Un nouveau livret sur les parcours des 12 promenades sortira de presse à cette occasion.

3. PROMENADE N° 8

Une modification de parcours sera apportée à cette promenade dans sa partie de retour pour la traversée de

LASNE NATURE VOUS INFORME

Qu'est ce que LASNE NATURE ?

Les habitants de LASNE inquiétés de la dégradation de notre qualité de vie, ont fondé en 1990 une association de défense de la nature. L'association a été créée le 19 mars 1990. Elle a pour but de défendre et de protéger l'environnement de notre commune, de promouvoir des actions de sensibilisation, de participer à la découverte des fontaines de notre commune, de participer à la Journée de l'Eau.

Lasne Nature n'est pas et ne sera jamais une formation politique.

Lasne Nature ne dépend et n'a de comptes à rendre à aucun parti ou groupement. Nous ne présentons pas nos candidats à leur action.

Lasne Nature ne demande à aucun de ses membres de faire abstraction de ses opinions politiques, de ses opinions philosophiques ou religieuses.

Lasne Nature demande la collaboration de TOUS les habitants de Lasne à la diversité des actions de ses membres.

Nos groupes de travail

Nous avons déjà formé plusieurs groupes de travail qui s'occupent chacun d'un problème ou d'un thème particulier. Ils sont :
- le groupe de travail "Sauvetage des batraciens"
- le groupe de travail "Jardins d'Aywiers"
- le groupe de travail "Jardins de la Vallée"
- le groupe de travail "Jardins de la Rivière"
- le groupe de travail "Jardins de la Forêt"
- le groupe de travail "Jardins de la Montagne"
- le groupe de travail "Jardins de la Vallée"
- le groupe de travail "Jardins de la Rivière"
- le groupe de travail "Jardins de la Forêt"
- le groupe de travail "Jardins de la Montagne"

À quoi bon ?

Préparer aujourd'hui notre qualité de vie, c'est préparer à nos enfants un monde viable car ce sont eux qui auront à subir les conséquences de notre indifférence.

Ne dites pas "A quoi bon, ce n'est tout de même pas nous qui décidons". Ce n'est pas nous, et nous le prouverons en travaillant ensemble.

Michel LATOUR et Vincent BORTOIS sont les promoteurs/concepteurs de messages des Boutiques en POC12375 à LA JOURNÉE DE L'EAU. Bravo.

Samedi 16 juin à 9h30 départ : en face de l'église de Lasne

deuxième promenade nature

sous la conduite de M. Luc MERCIER ornithologue

Équipez vous de nettes, lunettes, app. photo Participation gratuite

Enteur responsable : T. van Deuren, rue de Nécessité 11 - 1380 LASNE

Jalons de 1990 à 2000

Premières réunions - Organisation de la Journée de l'eau : exposition, concours, promenades. Édition d'un bulletin d'information d'abord photocopié puis dès septembre, imprimé et distribué dans toutes les maisons de Lasne. Fondation de l'asbl, parution des statuts au Moniteur.



Nouveau sentier le long de la CIBE

Plancenoit. Ceci, afin de rendre celui-ci plus attractif et surtout moins dangereux en supprimant le passage le long de la N 5 Bruxelles-Charleroi.



Les catastrophes qui se sont abattues sur la France ont endeuillé les fêtes de fin d'année.

La télévision, la presse ont déversé quantité d'images tragiques aussi bien sur les conséquences de la tempête que sur les dégâts causés par le naufrage du pétrolier.

En dehors des drames humains que cela a provoqué partout, nous avons été émus par ces images d'oiseaux mazoutés se débattant dans une fange gluante et venant mourir sur les plages.

Sur 30.000 oiseaux recueillis au 2 janvier, seuls 12.000, encore vivants, ont été traités et soignés dans une quinzaine de centres en France, en Hollande, en Angleterre et en Belgique... et sur les 884 arrivés en Belgique et recueillis par la Ligue Royale Belge de protection des Oiseaux, 330 sont morts, dont 172 à l'arrivée. On espère sauver 50 % de ceux qui restent.

Or, les oiseaux échoués sont une petite partie des oiseaux touchés par la marée noire et l'on estime que ce sont de 150.000 à 600.000 oiseaux qui risquent d'être ainsi perdus.

Pitié sélective ?

Tout le monde a été bouleversé par cette catastrophe écologique mais nous ignorons combien de centaines de milliers d'oiseaux meurent en permanence de ce que nous appellerons la "pollution ordinaire, quotidienne".



Cliché "L'homme et l'oiseau"

meurent de la pollution des mers, pollutions par produits chimiques, mazout, déversement de matières toxiques charriés vers les mers par tous les fleuves.

Ça, c'est pour le chapitre des oiseaux marins, mais combien d'oiseaux migrateurs ou autres ne sont-ils pas abattus par ces chasseurs (particulièrement en France) qui se moquent des lois européennes en la matière,... ou empoisonnés par les pesticides que nous déversons si généreusement dans la nature.

C'est à ce moment qu'en Belgique, certaines autorités régionales, voudraient rendre plus laxiste la réglementation sur la tenderie.

Le sort de ces petits oiseaux capturés dans des filets ou pièges, emprisonnés dans d'étroites cages, faisant l'objet d'un commerce lucratif, n'émeut pas grand monde.

On peut se demander pourquoi ces oiseaux prisonniers, sont moins dignes de compassion que leurs frères englués dans le mazout.

D.G.

10^e anniversaire suite de la page 1

1991

Organisation d'une grande fête de l'environnement "Lasne hier et demain". Intervention dans l'affaire "Manhattan" contre l'implantation d'une station électrique en plein coeur de ce quartier.

1992

Lancement, en mars, de la souscription pour l'achat du terrain qui va devenir la Réserve du Ru Milhoux. Succès foudroyant, près de 5000 parts souscrites, achat du terrain et en septembre, inauguration de la Réserve. Début du combat contre l'installation d'une décharge dans une ancienne carrière de sable non loin de notre Réserve.

Première intervention contre un projet de lotissement le long de la route de l'État, face au site classé d'Aywiens.

1993

Poursuite de la lutte anti-décharge. Interventions pour favoriser le classement du Smohain. Campagne en faveur de l'égouttage et de l'installation de collecteurs. Campagne pour les parcs à conteneurs.

1994

Appui au projet d'installation d'une

station d'épuration des eaux à Plancenoit.

Participation à l'enquête pour l'Étude du Plan d'Environnement pour un Développement durable. Année des élections communales et appel aux électeurs pour qu'ils exigent de ceux qu'ils vont élire l'engagement de respecter le caractère semi-rural de la Commune.

1995

Sauvetage, par recours au Conseil d'État, du paysage du Bois Impérial où l'on voulait ériger une construction illégale. Participation à l'enquête sur le Schéma de Structure et le Règlement d'Urbanisme. Opposition au projet de lotissement le long de la route de l'État. Projet qui refait surface.

1996

Appui au projet d'une zone de parc là où l'on voulait installer une décharge. Inauguration de la station d'épuration de Plancenoit.

Opposition au projet de construction, le long de la rue d'Anogrune, de 16 villas qui masqueraient le Bois Impérial et la vallée de la Lasne. Édition du livre "LASNE ET SES BALADES" tiré à 2000 exemplaires.

1997

Exposition "L'eau c'est la vie". Deuxième édition du livre "LASNE ET SES BALADES".

1998

Opposition au projet de construction de plus de 50 maisons au coeur du village de Couture-St-Germain. Soutien unanime de la population et de la Commune. Participation aux campagnes "Récolte des déchets". Démarrage en partenariat avec le service des travaux de la Commune du balisage des 12 promenades du livre "Lasne et ses balades".

1999

Poursuite du balisage. Reconnaissance officielle de la Réserve du Ru Milhoux comme Zone Humide d'Intérêt Biologique. Participation en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin à la mise sur pied d'un projet d'éveil à l'environnement à l'école Désiré Denuit d'Ohain. Le projet de la rue d'Anogrune refait surface, nouvelle opposition. Concours de photos.

2000

Fêtes du 10^e anniversaire. Édition d'un guide "12 promenades à Lasne". Projet d'édition d'un livre de photos de Lasne, etc.

La Réserve du Ru Milhoux a sept ans

On m'a déjà souvent demandé en quoi consistait la gestion de ce type de milieu.

Une réserve naturelle ne devrait pas poser problème à l'intérieur de ses limites, tant que l'on peut travailler sur de bonnes bases.

Mais, dès que l'on sort de la Réserve, on s'aperçoit rapidement que des circonstances dues au non-respect de l'environnement peuvent rendre la situation très complexe.

Nous essayerons d'en analyser les causes plus loin dans l'article.

Mais venons-en d'abord aux tâches à accomplir dans ce type de milieu.

Contrairement à celle d'un parc naturel ou d'un jardin privé, généralement plus orienté vers l'esthétique, la convivialité et la productivité, la gestion d'une réserve naturelle se veut très différente.

Elle doit d'abord pouvoir se réaliser dans une perspective à **long terme**.

Elle doit **favoriser la diversité** de la faune et de la flore locale (bio-diversité). Dans notre cas, étant en zone humide, il s'agira surtout de plantes aquatiques, poissons, mollusques, batraciens, échassiers, oiseaux aquatiques, insectes divers.

C'est un milieu **fragile**. Avec souvent les pieds (bottés) dans l'eau, il nous faudra essayer de **préserver les espèces les plus rares**, en recréant leur espace naturel propre, et en mettant le site à l'abri des dangers, par la **création de zones de refuge**.

Soigneusement conseillés par une bonne équipe de scientifiques, nous avons entamé les travaux d'aménagement, dès l'acquisition de la Réserve. Nous avons créé des zones de fauche à grand dégagement, surmontées d'un poste d'observation sur pilotis et entrecoupées de parcelles recouvertes de taillis et de bois.

- Des petites mares et de grandes surfaces d'eau alimentées par des sources, ainsi que des petites cascades pour l'oxygénation de l'eau, ont été creusées,
- une vanne, pour maintenir le niveau des étangs, a été installée,
- des plantations de haies et d'arbustes sur les talus et le long des routes, pour servir d'écran à la circulation, ont été effectuées,
- des sentiers praticables, soigneusement dissimulés, ont été tracés. Ils

contournent la Réserve pour éviter de déranger les animaux.

Venons-en maintenant aux causes extérieures qui peuvent nous poser des problèmes.

Notre terrain, qui est déclaré "Zone Humide" se situe au bas d'une colline, dans une déclivité, en aval d'un ruis-



12 septembre 1992 à 16h00, sous le regard du Bourgmestre Th. Rothbier, André Milhoux et son fils dévoilent la plaque "Réserve du Ru Milhoux".

seau qui le traverse et qui entraîne avec lui des boues de décantation chargées de terres érodées, d'eaux usées, d'herbicides, et j'en passe... Dans pareil cas, il est normal que le site soit périodiquement sujet à l'envasement.

Mais, contrairement aux propriétés voisines en amont, qui ont aussi des étendues d'eau traversées par le ruisseau, nous n'avons pas la possibilité de faire face aux effets de l'érosion, faute d'une déclivité suffisante. Nous avons assisté ces dernières années à une accumulation de dépôts de terre dont le volume atteint, à certains endroits, des niveaux **très importants**.

Vu le profil de la Réserve, nous sommes aussi **très vulnérables** à l'action des herbicides et pesticides utilisés dans les jardins et champs voisins. Une partie de ces polluants peut agir par "percolation" et se diluer dans les eaux de nos sources et de nos étangs, risquant de provoquer à la longue de gros dégâts. Pour cela, nous procédons périodiquement à des analyses de la qualité des eaux.

La Réserve est aussi située le long d'une route fort fréquentée et où la vitesse est élevée. Elle nous sépare d'un grand bois qui fait face, situé de l'autre côté de la route, et duquel débouche souvent du gibier. L'inconscience de certains automobilistes, **tou-**

Par Erik Severin, gestionnaire de la Réserve

jours pressés, est cause d'accrochages souvent meurtriers, et les animaux viennent se réfugier et mourir chez-nous. D'autres personnes, par négligence ou "je m'en foutisme" nous obligent à ramasser régulièrement leurs ordures éparpillées le long de la voirie, c'est-à-dire l'équivalent de plusieurs sacs poubelles à chaque journée de gestion.

Pour nous aider à réaliser nos objectifs avec suffisamment de recul, je voudrais, au nom de toute l'équipe, faire appel à tous les propriétaires résidant, soit le long du ru Milhoux, soit aux abords des différents étangs en amont de la Réserve, de faire preuve de civisme et de réfléchir aux conséquences de leurs actes.

Il existe des réglementations touchant la protection des cours d'eau, mais ici, nous espérons surtout faire appel au **bon sens** de chacun, en nous souvenant que nous sommes tous, quelque part, solidaires.

Nos vœux les plus chers seraient les suivants :

- s'abstenir définitivement de tout usage d'herbicides ou de pesticides en toutes saisons, sous prétexte de "nettoyer" son terrain, **surtout** aux abords des points d'eau,
- éviter tout déversement de terres de remblai ou de gravats le long des berges du ruisseau, sous prétexte d'en modifier l'écoulement ou de vouloir combler des trous,
- veiller au bon fonctionnement des installations de traitement des eaux usées, en vérifiant leur écoulement ou en faisant appel à des systèmes d'épuration comme le "lagunage",
- éviter de trop modifier le relief d'un terrain, sans tenir compte des conséquences en aval du ruissellement ou de l'érosion éventuelle (1),
- dans le cas de terres récemment mises en exploitation suite à des déboisements, opter pour d'autres méthodes de culture, telles l'usage des engrais verts et les rotations de cultures, afin de reconstituer l'humus et limiter l'érosion.

Ces recommandations, je l'espère, ne

Suite en page 13

Le dépôt d'autobus de Lasne-Centre va-t-il déménager ? Où irait-il ?

Officiellement il n'en est pas question, mais tout de même...

On dit que le dépôt est fâcheusement situé dans un quartier en voie d'urbanisation. Il serait tout aussi vrai de dire que le quartier à urbaniser a été fâcheusement placé à proximité immédiate du dépôt ! Qu'on choisisse l'une ou l'autre de ces formulations, il reste un fait : les troubles de voisinage existent, et, compte tenu qu'au fil des années l'urbanisation se complète et se densifie, ces troubles s'amplifient : les heures de sortie des bus du dépôt sont, normalement, très matinales, de même que les nuisances qui sont produites par la mise en route (usage du compresseur, pré-chauffage des moteurs, bruit "tît-tît-tît" des clignoteurs et des portes lors des manoeuvres, émissions de gaz d'échappement, mêmes limitées par les normes de pollution Euro 1 et Euro 2, heures de rentrées tardives...). Supporter les nuisances à produire par le parcage de 16 bus et par un "bus-wash" (structure métallique équipée de gicleurs d'eau et de brosses mécaniques rotatives) ne nous a pas semblé raisonnable.

Dans un recours adressé au Ministre nous avons préconisé que les TEC déplacent leur dépôt d'autobus de Lasne-Centre.

Indéniablement, les TEC-Brabant Wallon (ex-vicinaux) sont les premiers occupants des lieux. Ils y sont depuis près d'un siècle. Le dire n'arrange pas les choses, parce que, du temps des trams électriques, les nuisances pour le voisinage étaient incomparablement moindres et que, surtout à l'époque, Lasne, c'était vraiment la campagne. Les activités du dépôt, tout comme son environnement, ont fondamentalement changé : à court terme, les deux deviendront totalement **incompatibles**.

Or, dans notre sous-région et particulièrement à Lasne, les TEC doivent vivre, et se développer. Lasne Nature approuve à 100 % les politiques de mobilité axées sur les transports en commun. La logistique de ces transports réclame des infrastructures vastes et modernes, pas trop éloignées du centre de Lasne.

Le nécessaire déplacement du dépôt serait, pour les TEC-Brabant Wallon, impossible si le Ministre n'accordait pas certaines dérogations au plan de secteur : Lasne ne comporte plus de terrains disponibles en zones industrielles ou artisanales. Mettons que le Ministre accorde les dérogations voulues, il reste que les TEC devraient d'abord trouver d'autres endroits où s'établir à Lasne et que cela ne se fera jamais sans grincements de dents.

NIMBY (not in my back-yard)-"pas derrière chez moi"- dit chacun de nous, c'est vrai. Nous sommes cependant persuadés qu'il y a, sur notre territoire, des endroits possibles, où le dépôt pourrait être réinstallé en ne dérangeant quasi personne. Nous en avons repéré quelques-uns que, dans quelques mois, nous aimerions signaler à l'attention de Qui de Droit, pour que la faisabilité d'une réinstallation en ces endroits soit étudiée.

Mais il y a plus dans deux têtes que dans une, et plus dans les têtes des nombreux lecteurs de ce bulletin qui, il faut le rappeler, tire à plus de 5.000 exemplaires, que dans celles des quelques dizaines de personnes qui collaborent usuellement avec nous. En d'autres termes : chers lecteurs, écrivez-nous, dites-nous ce que vous en pensez.

Si vous aviez l'oreille des dirigeants de la TEC-Brabant Wallon, quels endroits leur indiqueriez-vous comme possibles ? Nous comptons résumer vos avis dans nos prochains bulletins. Merci !

*Fernand DEBREYNE
Section Urbanisme et Aménagement
du Territoire*



C'était il y a près de cent ans.

Ce n'est pas en Allemagne, en Suisse, aux États-Unis, en France que l'on verrait ça !

Combien de fois n'entendons-nous pas cette exclamation en présence de toutes les atteintes à notre cadre de vie dont nous sommes journallement témoins : la vitesse excessive, les débris abandonnés n'importe où (c'est surtout après le fauchage des talus qu'apparaît tout ce qui y a été jeté durant la belle saison), le saccage des biens publics, les paysages dégradés par les dépôts sauvages, etc.

Un de nos interlocuteurs cite la France où les villes sont de plus en plus coquettes, fleuries, la Suisse ou l'Allemagne où le tri des déchets s'opère avec efficacité, les réserves naturelles des États-Unis qui sont un modèle de gestion et de respect de la nature, tel petit pays d'Asie où il en coûte une petite fortune si l'on est surpris à jeter sur la voie publique un papier ou une cigarette.

Bien sûr, il fait bon vivre en Belgique pour une grande partie de ceux qui y résident; bien sûr, il est sans doute plus grave de permettre le port d'armes sans contrôle, comme aux USA, alors que l'on y pénalise celui qui jette un papier sur le sol, bien sûr les pays qui nous prennent la vedette pour le non-respect de l'environnement sont les plus nombreux, mais il n'empêche que le Belge qui se pique d'être à la pointe du progrès, donne trop souvent une image peu convaincante de son amour de la nature.

Si, lors de vos voyages à l'étranger, vous avez été témoins d'images positives quant au respect de l'environnement, dans quelque pays que ce soit, écrivez-nous, racontez-nous vos expériences. Peut-être ces exemples nous permettront-ils d'en tirer quelques enseignements.



Le chêne-liège, l'arbre qu'on déshabille

A plusieurs reprises, nous avons signalé que, compte tenu de la pénurie de matière première, les bouchons et articles en liège sont maintenant récoltés d'une façon régulière et recyclés.

Le succès de ces collectes ne cesse de croître, puisque en 97, 150.000 bouchons étaient récoltés dans 50 centres; en 98, 1,5 million dans 120 centres; en 99 près de 3 millions dans 180 centres et que l'objectif de l'an 2000 est fixé à 5 millions !

Arbre de l'ère tertiaire

Arbre de l'ère tertiaire (soixante millions d'années) le chêne-liège (*Quercus suber*) poussait en abondance en Méditerranée orientale.

Le liège était utilisé pour boucher les amphores, confectionner des sandales, des bouées-flotteurs, etc.

Au début du XVIIe siècle, Don Pérignon, moine bénédictin français, met au point, près d'Épernay, le processus de champagnisation. Les procédés de fermeture des bouteilles s'avérant déficients, il les remplace par des bouchons de liège dont l'usage va se généraliser dans toutes les maisons de vin.

De nos jours, le chêne-liège est produit dans certains pays mais c'est surtout le Portugal, sa terre d'élection.

Pousse lente

Après avoir poussé durant 25 à 30 ans pour lui faire atteindre 60 cm de périmètre à une hauteur de 1 m 20, on lui enlève son écorce qui est de qualité irrégulière. C'est seulement vers ses 45 ans que l'arbre produira du "liège de reproduction" de bonne qualité, qualité qui ira en s'améliorant au fil des ans, c'est-à-dire tous les dix ans jusqu'à l'âge de 120 ans.

Les principales étapes de traitement du liège sont l'écorçage, la mise en d'immenses piles de trois mètres de haut et de dizaines de mètres de long de toutes les plaques détachées des troncs et qui resteront à sécher en forêt durant plus d'un an. Le liège sera ensuite trempé dans l'eau bouillante pour nettoyage.



Qu'est-ce que le liège ?

Le liège est formé de minuscules logettes remplies d'air (les cellules) et délimitées par une paroi souple et imperméable à l'eau.

En plus de sa souplesse, il se décompose lentement et résiste bien au feu (souvenez-vous du bouchon que l'on passait à la flamme pour dessiner de belles moustaches et des favoris à nos enfants). Antistatique, apprécié comme revêtement du sol et des murs il est fort utilisé en bioconstruction.

Caractéristiques techniques

Le liège absorbe la chaleur ambiante et la garde assez longtemps. Hygiénique, antistatique il ne retient pas la poussière. Sa résistance thermique est de

180°C à + 110°C. Il est ignifuge et élastique. Sa densité est de 0,24 Kg/dm³. On peut le peindre ou le vernir.

Les valeurs comparatives au niveau de l'isolation thermique sont les suivantes :

2cm de liège = 7cm de bois de pin, = 11 cm de plâtre de parement, = 23 cm de béton cellulaire, = 43 cm de brique.

Fabrication des bouchons

C'est pourtant sous son aspect de bouchons qu'il nous est le plus familier. De sa qualité, de sa longueur dépendront la qualité de la conservation du vin, du cidre, de la bière. A la fois poumon et filtre, il permet la circulation de gaz entre le vin et le milieu extérieur.

Une des qualités primordiales du bouchon est sa souplesse. Après avoir été comprimé lors du bouchage, il doit "regonfler" pour obturer le goulot de façon bien étanche.

Sévèrement triées, les planches de liège sont coupées en lanière de 47 à 48 mm de hauteur (pour des bouchons de 45 mm). Grâce à un emporte-pièce, on va tuber ces lanières : le bouchon est né.

Risque-t'on la pénurie ?

Compte tenu de l'accroissement constant de la demande, les producteurs raccourcissent le délai entre deux récoltes ce qui entraîne des effets désastreux. Des champignons parasites apparaissent qui, à terme, pourraient faire périr les arbres et provoquer une pénurie de liège.

Les quantités récoltées sont d'ailleurs en régression.

La récupération des bouchons est donc importante et nous pouvons tous y collaborer. Voir adresses en p. 9

Quelques bulletins sur l'environnement • Quelques bulletins sur l'environnement •

LA FEUILLE DE CHOU

Mensuel (sauf juillet) de la section locale du Brabant ouest de l'asbl NATURE ET PROGRÈS.

Renseignements pratiques sur le jardin biologique, les cours de jardinage, un calendrier permanent de ce qui doit être semé, planté, récolté et aussi des études consacrées à des plantes rares... ou communes. Cotisation annuelle : 250 F à

verser au compte 000-0763897-22 de Nature et Progrès.

BIRDS BAY NEWS

Le centre de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage à La Hulpe, dirigé par Madame Vandervelden édite une feuille trimestrielle de

contact qui nous donne des renseignements précieux sur les activités du centre, des conseils. Faites-vous membre de l'asbl "Birds Bay" (cotisation libre). Votre soutien est indispensable. BIRDS BAY asbl Compte 271-0806576-53 avenue du Parc, 50, 1310 La Hulpe.

LE CONSOMMATEUR ACTIF

Mensuel édité par Brabant-Écologie et consacré à l'information des consommateurs que nous sommes tous. Abonnement aux 11 numéros annuels : 320 F à verser au compte 000 057 32 3764 de Ch. JACQUES. route de Renipont, 33 1380 OHAIN.



Promenade du 13 février

Nous n'étions qu'une dizaine de participants (sans doute à cause de la météo menaçante), mais la pluie a cessé et le temps fut fort agréable.

Le groupe, en majorité féminin, était surtout composé de non-Lasnois. Notre guide-nature Willy Calleeuw nous mena comme prévu sur les sentiers d'une partie de la promenade n° 6 maintenant balisée. Il nous fit remarquer et admirer plusieurs choses et notamment la fleur du noisetier ! Beauté rare, car très petite, colorée et ne survivant que quelques jours. C'était dans le très rustique vallon traversé par le sentier du Trou du Diable. En fin de parcours, accueillis avec grande gentillesse pour la visite de la Réserve du Ru Milhoux par son conservateur et l'équipe de gestion en plein travail, nous avons été impressionnés par la beauté du lieu et surtout par le travail accompli par les volontaires, fidèles à la tâche. Merci à tous pour vos explications et bonne continuation.

Seul bémol à cette promenade : une équipée d'une dizaine de motards dans le sentier du Vieux Monument qui devrait être protégé de ces intrusions par un panneau C3 (interdit à tout véhicule à moteur). Nous prenons contact avec l'Administration Communale afin qu'il en soit ainsi bientôt.

J.M.D.

AVIS DE RECHERCHE

Dans le cadre d'une étude complémentaire sur l'ancienne ligne vicinale Braine-l'Alleud-Wavre, je recherche des photos ou des plans :

- des voies de transbordement SNCV-SNCB de la gare de Rixensart de 1921 à 1936,
- du faisceau des voies et de l'intérieur des bâtiments de l'ancienne Soierie de Maransart.

Si vous possédez, ou connaissez quelqu'un qui possède de tels documents, contactez-moi s'il vous plaît.

Paul Stevens, avenue des Combattants, 81 à 1332 Genval.

Tél.: 02/653 48 94 ou Fax 02/653 92 88.

Consultation de la population sur l'avant-projet de Plan fédéral de Développement durable

Toute personne est invitée à consulter l'avant-projet et à donner son avis, à transmettre ses suggestions AVANT le 31 MARS à la CIDD, avenue des Arts, 47/49, 1000 Bruxelles.

Comment prendre connaissance du texte de cet avant projet ?

- En allant en consulter le texte à l'administration communale ou aux bibliothèques publiques.
- En demandant par écrit un exemplaire au Service d'Information Fédéral, BP3000, 1040 Bruxelles 4. L'exemplaire vous sera envoyé gratuitement.
- sur le web de la Commission Interdépartementale de Développement Durable : www.cidd.fgov.be

Vous pouvez éventuellement télécharger le projet.

SCHÉMA DE STRUCTURE ET RÈGLEMENT D'URBANISME

En 1996, ces matières ont été mises à l'étude et nous nous sommes largement exprimés à leur sujet lorsque leurs textes ont été soumis à enquête publique.

Schéma et règlement n'ont pas été acceptés et un autre bureau d'études a été chargé de réaliser ce travail.

Il devra, d'ici quelques mois, remettre ses conclusions.

Une nouvelle enquête publique sera alors lancée et il est essentiel d'y être attentif car ces textes détermineront l'avenir de notre commune.

Ils traceront notre avenir et surtout celui de nos enfants et petits-enfants pour des dizaines d'années.

Soyons vigilants.

Nous lisons dans "Lasne Nature" de juin 1990

"LASNE NATURE n'est pas et refuse d'être une formation politique. Nous ne prétendons pas nous substituer à leur action.

LASNE NATURE ne demande à aucun de ses membres de faire abstraction de ses opinions politiques, de ses options philosophiques ou religieuses.

LASNE NATURE demande la collaboration de TOUS, et son action s'enrichira de la diversité des opinions de ses membres."

Nous pensons ne pas avoir trahi cette ligne de conduite tracée il y a dix ans.

Mercredi 12 avril à 20h00
Centre sportif et culturel de LASNE
route d'Ohain, 9

Conférence de Michel SOMVILLE

Docteur en biologie, membre du Comité bioéthique de Belgique,
Chercheur au Centre d'Etude et de Formation en Ecologie.

LES O.G.M.

(Organismes Génétiquement Modifiés)

Quels avantages ? Quels risques ?

entrée libre

Véritables OVNIS de cette fin de siècle, tout le monde en parle, mais personne ne les a vus. Pourtant, le débarquement imminent des organismes génétiquement modifiés sur les marchés mondiaux ne va pas sans poser nombre de questions.

À Chapelle-St-Lambert, la petite école... encore

Complétés par la traditionnelle exposition, les travaux de classe étaient cette fois consacrés au peuple des insectes. Quelques renseignements scientifiques adaptés permettent aux enfants de première et de deuxième années une différenciation élémentaire entre les nombreuses -près d'un million- espèces.

Dessins, jeux, bricolages, rimes témoignent du savoir-faire de l'institutrice et de son ingéniosité pour transmettre le message.

Dans leur terrarium respectif chantent les grillons, brillent les chrysomèles, s'amuse les criquets - et j'en passe -, échappant de justesse à l'appétit des reptiles et autres animaux exotiques vendus, hélas encore, dans des magasins spécialisés. Au plafond quelques araignées petites ou énormes, mignonnes ou terrifiantes ont tissé par l'intermédiaire de mains adroites une toile irréelle.

Et comme l'imagination n'est jamais exclue de ce lieu, un panneau indiquait "A la manière d'Ensor". Preuve

que l'école garde un contact avec l'actualité. Chaque enfant avait dessiné un animal puis découpé dans une revue un visage connu placé à l'endroit de la tête. Fantastique ou fantasmagorique, je ne sais. Mais on n'est pas loin de l'esprit des masques du Maître.

Bravo à Madame Bas-Perez, l'initiatrice et aux élèves artisans.

M. M. Lecharlier



“LE TEMPS DES ÉOLIENNES”

Plusieurs lecteurs se sont vivement intéressés à ce sujet, certains nous ont demandé des renseignements complémentaires. Vous trouverez dans ce numéro quelques précisions à ce sujet.

ERRATUM

Un de nos correspondants nous fait remarquer une erreur que nous avons commise au sujet de la production de l'éolienne de St-Vith. En effet, nous aurions dû écrire qu'elle a produit la première année 960.000 kWh alors que les prévisions donnaient le chiffre de 800.000 kWh. Pour les deux chiffres, nous avons omis de faire suivre kW du h. de heure. Pardon pour cet oubli.

ÉOLIENNES ET BRUIT

Un autre lecteur nous apporte à ce sujet un complément d'informations “arithmético-acoustico-technique”. Sur la base de l'exemple que nous donnions, soit 45 dB(A), il écrit : “Il faut savoir que les calculs relatifs au son, sont logarithmiques. Un signal sonore d'identité double de la valeur initiale (ici 45 dB(A)) a une valeur de 51 dB(A). En effet, chaque fois que le signal double en intensité, il augmente de 6 dB(A). Donc le double de 51 dB(A), c'est 57 dB(A). Le double de 57 dB(A), c'est 63 dB(A), etc... Il n'est donc pas facile d'arriver naturellement au seuil de douleur vers les 120 dB(A).

D'autre part, il faut savoir aussi que si un bruit est émis par une source sonore, il faut 10 sources identiques pour avoir le double de puissance. Ainsi, dans un concerto, un violon soliste peut rivaliser, dans une certaine mesure, avec l'ensemble des cordes.

Donc si une éolienne a un niveau sonore de 45 dB(A), il faut 1000 éoliennes pour avoir 63 dB(A), mais la distance entre deux éoliennes sera telle qu'on ne peut pas arriver à une intensité aussi forte (ou aussi faible). En fonction de la distance, le son diminue aussi logarithmiquement.

Enfin, je ne souhaite à personne d'avoir une voiture qui, en stationnement, moteur au ralenti, atteigne un niveau de 85 dB(A) (c'est l'exemple que nous évoquions dans notre article de décembre NDLR). Je crois qu'une voiture moderne ne doit pas dépasser les 65 à 68 dB(A) dans ces conditions. Il y a 4 facteurs de bruits dans une



automobile :

1. le bruit du moteur et de l'échappement,
2. le frottement des pneus sur la route (variable suivant les pneus, le type de revêtement et la vitesse),
3. le frottement du véhicule contre l'air,
4. chez certains petits comiques, il y a aussi la sono...

Personnellement, j'ai déjà mesuré à l'intérieur d'une voiture en mouvement, le niveau acoustique, sans ventilateur ni conditionnement d'air, ni radio, et cela variait entre 75 dB(A) et 78 dB(A). Pour être précis, c'était il y a plus de 20 ans et depuis, d'énormes progrès ont été réalisés.

Signalons enfin pour être complet que l'unité de mesure utilisée est spéciale et peu compatible avec le correcteur orthographique du traitement de texte. Le d minuscule vient de déci (1/10ème). Le B est majuscule et vient du nom de Graham Bell (téléphone et compagnie). Le (A) précise qu'il s'agit de dB acoustiques ou absolus en opposition aux dB électriques.

Pierre FEINCOEUR (Couture-St-Germain)

L'intéressante lettre de notre correspondant se poursuit par des considérations sur les haut-parleurs, les baffles et leur puissance. Il nous donne son avis sur la beauté des éoliennes, le danger qu'elles représenteraient selon certains pour les oiseaux, et leur utilité.

Le manque de place nous oblige à reporter la seconde moitié de sa lettre à notre prochain numéro.

Lectrice mécontente

Madame F.B. de Waterloo dont nous avons publié dans notre dernier numéro des extraits de sa lettre traitant des

déjections de chiens et des chewing-gums abandonnés sur le sol, nous fait part de son mécontentement. Elle nous écrit :

J'aurais préféré que vous ne publiiez pas ma lettre plutôt que de la déformer en l'introduisant et en la fractionnant. Dans le domaine de l'écriture, il n'y a rien de plus intolérable que la déformation.

Je ne me plains en aucune manière des déjections des chiens. Je dis au contraire que j'en ai marre d'entendre les plaintes des autres, le remède facile consiste à les ramasser.

Dont acte, et pardon à notre correspondante d'avoir trahi sa pensée.

Rappelons que si nous résumons ou écourtons parfois certaines lettres, c'est par manque de place (les quotidiens qui disposent souvent de dizaines de pages CHAQUE JOUR, le font... alors que nous n'avons que 12 pages à chaque numéro, tous les trois mois).

D'autre part, nous résumons parfois si le sujet abordé l'a déjà été à plusieurs reprises.

Cela dit, parmi ceux qui se plaignent, il y a les personnes qui ne possèdent pas de chien. Il serait malaisé de leur demander de ramasser les crottes des autres amis canins !

GUIDE NATURE

Si vous aimez la nature, si vous cherchez à la protéger, sachez que le Cercle des Naturalistes de Belgique organise des études de Guide Nature, études passionnantes.

Pour tout renseignement, téléphonez au Cercle au 060 / 39 98 78.

BORNE DE L'ABBAYE D'AYWIERS

Un lecteur de Bruxelles qui semble bien connaître notre commune nous signale l'existence d'une borne de l'abbaye d'Aywiers sur le chemin d'une de nos promenades. Après l'avoir décrite et située, il ajoute :

“On trouve les restes d'autres bornes, mais celles-ci ont été cassées au ras du sol, sans doute par les équipements agricoles modernes. C'est dommage. Il me semble qu'il y a lieu de protéger la borne d'Aywiers avant qu'elle ne disparaisse. Au cas où il n'est pas possible d'ériger une protection, elle pourrait être logée dans un musée, quoique cela serait une solution “second best” (deuxième choix).

P.B. Bruxelles



Merci à notre lecteur. Nous menons actuellement une enquête à ce sujet et ne manquerons pas de le tenir au courant.

VOYAGE NATURE EN CHINE

Un de nos membres, fils d'une des fondatrices de notre association et collaboratrice Françoise Moutaftchieff-Tobie organise en septembre ou octobre 2001, un voyage nature de 24 jours en Chine.

Il s'agit de parcourir la Chine du sud pour y découvrir les paysages grandioses, la flore et la faune subtropicales en compagnie de deux scientifiques chinois et de leurs interprètes. Prix pour les 24 jours : environ 95.000 BEF.

Renseignements auprès de Pierre Moutaftchieff, route de l'État 294, 1380 LASNE. Tél. et Fax: 02/ 633 35 03 e-mail : moutaftchieff@hotmail.com.

PARC À CONTENEURS AU CENTRE SPORTIF DE LASNE

Le comité de quartier de Dadelane qui s'était constitué l'an dernier contre ce projet et avait engagé une action juridique contre l'action de la commune de Lasne et de l'IBW, nous prie de publier l'avis suivant :

Le Comité de quartier signale à tous les signataires de la pétition (environ 400) que la CCAT a également émis un avis défavorable quant au site envisagé. La CCAT a proposé d'examiner plusieurs autres sites.

En particulier, le conseil du Comité de quartier reproche à la Commune et à l'IBW de n'avoir prescrit aucune étude d'incidences en l'espèce, en vue de permettre la consultation du public telle que prévue au chapitre VII de l'arrêté de l'Exécutif Régional wallon du 31 octobre 1991 portant exécution du décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement en Région wallonne. Affaire à suivre.

C.O. Ohain

Collectes sélectives

JOURS DE RAMASSAGE DES SACS BLEUS (PMC), PAPIERS ET CARTONS

De mars à juin, TOUJOURS le mardi matin (en ayant soin de mettre sacs bleus ou/et papiers et cartons dehors la veille au soir. Les ramassages se faisant très tôt dans certains secteurs).

Ne pas déposer les sacs plusieurs jours à l'avance, cela pollue l'environnement.

MARS 2000

Mardi 07/03 : sacs bleus

Mardi 21 /03 : sacs bleus + papiers et cartons

AVRIL 2000

Mardi 04/04 : sacs bleus

Mardi 18/04 : sacs bleus+ papiers et cartons

MAI 2000

Mardi 09/05 : sacs bleus

Mardi 23/05 : sacs bleus

+ papiers et cartons

JUIN 2000

Mardi 13 / 06 : sacs bleus

Mardi 27 / 06 : sacs bleus + papiers et cartons

GROSSES PIÈCES

Il y aura collecte des gros encombrants incinérables (par exemple meubles, fonds de greniers, récipients divers, matelas, chassis/sans vitres) les 19, 20, 21, 22 et 23 juin .

Les gros encombrants pièces non-incinérables seront enlevés les 22, 23, 24, 25 et 26 mai.

La liste des rues visitées et les jours de passage a été publiée dans "La vie à Lasne" de décembre 99 ainsi que dans le calendrier "Fost Plus" distribué récemment par la poste.

LIÈGE

Rappelons qu'il existe des centres de récolte de liège (bouchons, revêtement de sol, etc.).

Deux adresses en Brabant wallon :

La Fattoria, asbl, rue de la Baraque,

120 b à 1348 Louvain-la Neuve.

Tél.: 010/ 45 00.86.

Les jardins de Geneviève, galerie des

Carmes, 24 à 1300 Wavre.

Tél.: 010/ 65 53 88.

Adresse générale de contact:

Le PETIT LIEGE asbl, chemin du

Meunier, 7 à 4831 BILSTAIN.

Tél.: 087/ 44.50.21.

PILES USAGÉES

Déposez-les dans les cartons placés à cet effet en de nombreux endroits, dont les grandes surfaces.

BULLES A VERRE

Séparez toujours le verre blanc et celui de couleur.

NE DÉPOSEZ RIEN D'AUTRE DANS OU AUTOUR DES BULLES.

Les bouteilles, flacons et bocaux doivent être bien vidés, sans couvercle ni bouchon.

SONT INTERDITS :

vitres - miroirs - ampoules de lampes - tubes néon - bouteilles et cruches en grès ou en terre cuite - la porcelaine - la faïence - le pyrex - l'opaline - le cristal. Ils peuvent être portés aux parcs à conteneurs.

PARCS à CONTENEURS

Le parc à conteneurs le plus facile d'accès pour les Lasnois est celui de Rixensart, Colline du Glain, 1330 Rixensart - Tél.: 02/ 654 12 26.

Horaire d'été du 01 mars au 31 octobre du lundi au vendredi de 11h à 18h15 et le samedi de 10h à 18h15.

Un conseil : téléphonez avant de vous mettre en route afin de demander s'il n'y a pas surcharge des conteneurs qui vous intéressent.

ET, AU RISQUE DE NOUS RÉPÉTER NE METTEZ JAMAIS

DANS LES SACS BLEUS:

pots et ravers (yaourt, beurre, margarine) - sacs et sachets en plastique - frigolite - films en plastique - bidons en plastique - d'huile de moteur - feuilles d'aluminium.

NI AVEC LES PAPIERS ET CARTONS papier souillé ou gras - papier d'aluminium - papier cellophane - papier peint - films en plastique.

OÙ LES METTRE ?

La plupart de ces déchets peuvent être, étant de petit format, mis dans les sacs poubelles ordinaires. Pour la frigolite il convient de la fractionner en petits morceaux avant de la mettre dans ces sacs.

D'autre part, sont absolument interdits: les appareils ménagers, déchets médicaux, vêtements, langes, jouets, seaux. Tous les emballages ménagers ayant contenu des produits toxiques et/ou corrosifs. Les déchets spéciaux des ménages: solvants, peintures, acides, pesticides et leurs emballages, sont à porter au parc à conteneurs.

APPAREILS ELECTROMÉNAGERS, TÉLÉVISEURS, ETC...

Beaucoup sont réparables pour un coût raisonnable. Confiez-les à une entreprise d'économie sociale ou à une association caritative.

S'ils sont définitivement hors d'usage, portez-les au parc à conteneurs.



MATINÉE D'ÉTUDE DE L'ALLIANCE AGRICOLE BELGE (A.A.B.) DU BRABANT WALLON.

Nivelles 1er février 2000

Devant un très nombreux public, la matinée a été ouverte par M.E. PUSSEMIER, président sortant qui a présenté son successeur M. J.P. DESENDER. Ce dernier est ingénieur-agronome et éleveur à Plancenoit. Il est pour la conservation d'un cadre champêtre, et s'oppose à la diminution des zones agricoles, avec le souci de garder le caractère rural de notre province.

M. DE CUYPER, représentant le Ministre Jaak GABRIELS, a mis en valeur la qualité des produits belges, a parlé des négociations en cours à l'Agenda 2000, des O.G.M., de l'O.M.C, etc.

L'agriculture doit répondre à des critères de développement durable, de qualité, de sécurité, de protection de l'environnement et avoir le souci du bien-être animal.

M.P. SKA, président de l'A.A.B. a présenté comme défis à surmonter les difficultés à concilier le cadre de vie avec celui du travail. Il a rappelé que l'agriculture restait un maillon incontournable du tissu rural, et que la notion de bio-diversité devait être omniprésente.

M. Joseph ORSZAGH, professeur à l'Université de Mons, nous a entretenus du problème de la pollution de l'eau en général et de celle due aux agriculteurs en particulier, et des solutions envisageables, telles que :

- la remise en question des boues d'épuration, suivie d'une gestion plus équilibrée des matières azotées,
- la biomasse par les vertus du compostage,
- la séparation des eaux grises (de ménage) des eaux fécales, en milieu rural,
- une valorisation de l'eau de pluie au niveau des habitations.

D'autre part, il a posé la question importante concernant le traitement de l'eau : est-il normal de taxer le consommateur plutôt que le pollueur?

Madame Sabine LARUELLE, nouveau directeur général de l'A.A.B. mena un débat animé en présence du monde rural et tira les conclusions.

Erik SEVERIN

Bientôt : les élections communales

Sans rien céder à cette mode des mots tels qu'ouverture, participation, transparence et sans faire directement de politique, il est de notre devoir de rappeler à nos lecteurs et amis qu'ils auront à voter le 8 octobre prochain pour les élections communales.

Qu'ils n'attendent pas de nous que nous leur disions ou leur suggérions pour quelle formation, pour quelles femmes, pour quels hommes voter, mais ce que nous voulons leur demander, c'est de nous écrire, de répondre en quelques lignes aux questions suivantes :

Que souhaitez-vous pour Lasne ?

Comment voyez-vous l'avenir de notre Commune ?

Que faudrait-il faire pour améliorer sa gestion ?

Quels sont, d'après vous, les réalisations qui devraient avoir la priorité ?

Pensez-vous qu'il est bon que les taxes restent les plus basses du royaume ou croyez-vous que des taxes un peu plus élevées permettraient de réaliser tels ou tels tra-

voux, d'améliorer certains services, ou toute autre question que vous vous posez ?

Notre but est de réunir ces questions, ces idées, ces souhaits et de les transmettre à tous les candidats qui se présenteront à nos suffrages. Peut-être certains d'entre-vous répugnent-ils à s'adresser directement aux candidats, aux partis, craignant ainsi d'afficher une préférence ou une hostilité, alors qu'en passant par notre intermédiaire, ces questions perdront du caractère partisan, hostile ou trop personnel qu'elles pourraient revêtir. Elles refléteront, par leur diversité, vos préoccupations.

Bientôt, par notre vote, pour six ans, nous allons pourvoir de gestionnaires les postes de direction de notre Commune.

C'est évidemment, important pour Lasne Nature comme pour nous tous, car nous souhaitons pouvoir appuyer leur action.

BIODIVERSITÉ

Nous avons la chance d'habiter une commune dont le caractère semi-rural est évident. Il suffit de regarder les communes environnantes où les espaces verts et sauvages sont réduits à la portion congrue pour s'en convaincre.

Pourtant, cet équilibre est constamment menacé et si nous ne sommes pas attentifs à la préservation d'un bon maillage écologique des biotopes disparaîtront, rendant précaires la survivance de la faune, de la flore, de tout ce qui constitue notre environnement.

Nous pouvons tous participer à cette préservation en multipliant des refuges naturels, en creusant des petites mares dans nos jardins, en gardant une partie de ceux-ci à l'état sauvage, en privilégiant en toutes occasions la plantation de haies vives composées d'essences régionales.

Il est aussi important que les vergers, les saules têtards soient entretenus et puissent servir de refuge aux oiseaux. La disparition d'arbres-refuges pour ces derniers obligent à placer des nichoirs artificiels. Sait-on que rien

qu'à Lasne, grâce au placement de nichoirs à chouettes-chevêches et hulottes (avec l'aide de la Région wallonne), plus d'une centaine de ces rapaces ont été répertoriés et bagués la saison dernière et que d'autres part, 1137 oiseaux divers ont eux aussi été bagués.

Chaque fois qu'un nouvel arrivant va construire et reçoit les autorisations nécessaires, des indications lui sont données au sujet des haies qu'il convient de planter, de la nécessité d'évacuer les terres du chantier, terres qu'il ne peut utiliser comme remblais en modifiant le relief du sol.

Ses contacts avec les services de l'urbanisme sont primordiaux et doivent lui permettre de faciliter son intégration. Il est utile qu'il connaisse son agent de quartier, qui pourra dans bien des cas être son interlocuteur. À ce sujet, il est dommage que tant de Lasnois ne savent même pas qui est leur agent de quartier.

Nous devons être tous accueillants aux nouveaux Lasnois, mais nous croyons aussi que si ils ont choisi notre commune c'est avant tout pour la beauté de sa nature et qu'il est de leur intérêt de tout faire pour la préserver.

*O*n s'en souviendra, nous avons reçu en octobre dernier Riccardo PETRELLA qui nous a fait une brillante conférence sur la mondialisation et le développement durable. Nous en avons publié un compte rendu dans notre dernier numéro.

Il nous adresse aujourd'hui un texte sur l'accès à l'eau potable dans le monde, mais, laissons-lui la parole.

L'utopie possible

Le droit de vie pour tous ou l'eau potable pour tous. Réaliser le premier mouvement mondial de solidarité du XXI^{ème} siècle.

Les puissants de ce monde nous répètent sans cesse que la priorité de ce passage entre siècles est l'adaptation compétitive à un monde en changement rapide (sous l'influence des "révolutions" technologiques), marqué par des luttes titanesques entre entreprises géantes pour la conquête des marchés mondiaux. Une seule logique prédomine : assurer la rentabilité maximale du capital possédé par la population la plus riche des pays les plus développés.

Face à cela, le fait que 2,7 milliards de personnes ont un revenu inférieur à 65 francs belges par jour et, plus en particulier, que 1,4 milliard d'êtres humains n'ont pas aujourd'hui accès à l'eau potable et donc à la principale -avec l'air- source de vie, ne constitue pas un "fait" politique majeur de notre temps. La lutte contre l'absence de droit de vie pour des milliards d'êtres humains ne représente pas la priorité mondiale.

On a l'impression que, soumis aux seigneurs de l'argent, les pouvoirs politiques, au "Nord" comme au "Sud" de la planète, ont de moins en moins comme but réel la solidarité, la justice sociale, le droit de vie et de citoyenneté pour tous.

Pourtant, de plus en plus, les citoyens montrent qu'ils ont envie d'agir pour (re)

mettre l'humain et le social au coeur des priorités politiques et économiques, pour transformer ce monde en un lieu où il ferait bon vivre pour tous.

Un mouvement est en train de prendre forme ces dernières années autour de l'objectif "l'eau pour tous" symboliquement exprimé par "3 milliards de robinets d'ici l'an 2020". Il ne mobilise pas seulement des mouvements associatifs (comme GREEN, très actif en Belgique, par exemple) mais également, de plus en plus, le monde des Eglises, des syndicats, des organisations politiques. Dernier-né de ce mouvement, le "Manifeste de l'eau". Le droit de tous à la vie, lancé par une trentaine de personnalités de tous les continents du monde groupés autour de Mario Soares, ancien Président de la République du Portugal, et dont le Prince Laurent de Belgique est un membre très actif.

Le principe inspirateur du Manifeste de l'eau est que l'eau doit être reconnue dans toutes les législations nationales et dans les traités internationaux comme un bien commun vital patrimonial de l'humanité. Contrairement aux tendances actuelles dominantes, bien présentes par exemple au sein de la Banque mondiale, l'eau ne doit pas être considérée comme une marchandise, un bien économique dont la valeur (et donc son utilisa-



Cliché IECBW

tion, son partage, sa protection) serait déterminée principalement par le prix du marché selon la "loi" de l'offre et de la demande.

L'eau appartient aux habitants de la terre et à tous les autres êtres vivants. Elle est un bien social, une richesse publique commune. Elle ne peut faire l'objet d'appropriation en termes de propriété privée. La "pétrolisation" de l'eau (ce qui est inévitable dans le cas d'une privatisation de l'eau) est destructrice de la richesse commune et source d'aggravation des inégalités sociales, comme le montre l'expérience du Royaume-Uni où l'eau a été privatisée.

Le 25 février dernier, onze parlementaires européens des trois grandes formations politiques ont adhéré au Manifeste de l'eau. Leur intention est de développer un "réseau mondial des parlementaires pour l'eau", pour agir sur les lois nationales en matière d'eau. Il s'agit là d'un signe d'espoir encourageant.

Sur le plan concret, l'objectif majeur à atteindre dans les 20 années à venir est double. D'une part, il faut garantir le droit individuel et collectif d'accès à l'eau pour toute personne et toute

communauté humaine : c'est l'idée des "3 milliards de robinets d'eau". Le problème n'est pas de nature financière. Lorsque l'on sait que la population américaine dépense 8 milliards de \$ par an pour les cosmétiques et que les populations des pays développés dépensent annuellement plusieurs milliards pour les médicaments pour chiens. Le monde sportif, notamment les sports de l'eau (aviron, natation, water-polo...) devraient devenir le support symbolique et effectif des campagnes de mobilisation autour de l'eau pour tous.

D'autre part, il s'agit de réaliser une gestion intégrée durable et solidaire de l'eau par une politique énergétique de lutte contre la pollution et la contamination des eaux dans les pays développés, d'abandonner les systèmes d'irrigation liés à l'agriculture intensive productiviste, de moratoire dans la construction des grands barrages.

L'humanité est capable de réaliser l'objectif de l'eau pour tous. C'est une aventure qui vaut la peine d'être entreprise. Elle concrétiserait un mouvement mondial de solidarité comme il n'en a jamais existé.

Riccardo PETRELLA



Les champs de Lasne

(IV)

Depuis un an, nous publions dans chaque numéro un article de Willy Calleeuw (aidé en cela par deux agriculteurs lasnois) dans lequel il évoque la transformation de nos champs: ce qui se prépare, ce qui se récolte, les travaux de la ferme au cours des saisons.

Des lecteurs seront peut-être surpris en lisant l'article d'aujourd'hui car il y est beaucoup question d'amendements chimiques, d'engrais, de pulvérisations.

Or, depuis la naissance de notre association, nous appelons de nos vœux une agriculture plus saine, plus naturelle, une production biologique, souhaits relayés par beaucoup de consommateurs.

Nous souhaitons que davantage de fermiers s'y consacrent et un certain nombre d'entre eux évoquent d'ailleurs une évolution dans ce sens.

Nous restons en tous points fidèles à nos options, mais l'article de ce jour n'a qu'un but : rendre compte de la réalité quotidienne sans nous voiler la face.

La rédaction

Mars annonce le réveil de la nature et la fin d'une période d'activité tournée vers l'intérieur des fermes pour s'ouvrir aux travaux des champs.

Les trois mois à venir seront consacrés principalement à l'engraissement des cultures et prairies, aux semis et plantations (orge de printemps, pois, betteraves, chicorées, pommes de terre et maïs), aux désherbages et suivis des cultures.

Pourquoi faut-il engraisser une plante ?

Toute plante a besoin, pour croître, d'une nourriture qu'elle va puiser, pour une grande partie, dans le sol.

Cette nourriture est constituée d'azote (N), de phosphore (P), de potassium (K), de calcium (Ca), de magnésium (Mg), de soufre (S) et d'oligo-éléments.

La terre est en quelque sorte le garde-manger de la plante. L'agriculteur devra veiller à ce que le garde-manger contienne assez de réserves pour que la plante puisse se nourrir et atteindre la maturité voulue à la récolte. Il s'agit donc d'apporter à la terre la quantité optimale d'engrais parce que un excès d'apport serait gaspillé par la plante ou perdu par percolation dans le sous-sol.

L'excès entraîne une perte financière pour l'agriculteur et des dégâts écologiques possibles.

Pour déterminer l'amendement du sol à prévoir, l'agriculteur a donc intérêt à calculer avec précision les besoins de chaque culture. Il procède à des analyses des sols de façon à déterminer ce que le sol contient

(reliquats minéraux, PH, % d'humus, etc.).

Il va fixer son objectif de rendement pour chaque culture et calculer l'apport à effectuer en fonction du type de sol (argileux, limoneux, bien drainé, etc.), de la culture précédente, des engrais verts et types de matières organiques de ferme (fumier, lisier) éventuellement utilisés.

L'épandage des amendements chimiques s'effectue au moyen d'épandeurs centrifuges (amendements solides) ou de pulvérisateurs (amendements liquides).

Ces derniers sont constitués d'un réservoir, d'une pompe et d'un réseau de tuyaux qui alimentent des gicleurs (jets). Les pulvérisateurs font l'objet aujourd'hui, d'une inspection technique obligatoire, de façon à garantir les quantités épandues. La plupart de ces machines sont équipées de dispositifs électroniques de contrôle du débit de chaque gicleur.

Chaque culture a ses propres méthodes d'épandage : moment, fréquence, quantité. Mais ceci serait trop long à détailler ici.

Pourquoi et comment désherber ?

Le désherbage est la technique qui consiste à éviter la croissance de plantes concurrentes de celles que l'agriculteur a semées ou plantées. Dans la nature, l'espèce qui croît le plus vite empêche les autres espèces de se développer. C'est donc au début de la croissance de la récolte que le désherbage doit avoir lieu. Autrefois cette opération était essentiellement manuelle. Aujourd'hui, l'industrie chimique a apporté des solutions techniques aux agriculteurs qui n'ont plus les ressources en main-d'oeuvre nécessaires pour procéder à un désherbage manuel. Ils appliquent des doses chimiques d'herbicides sélectifs c'est-à-dire destinées à éliminer des espèces bien déterminées. Le traitement chimique est de loin le plus utilisé dans nos contrées, mais le souhait de certains est de mettre en application des techniques mécaniques qui diminueraient l'emploi de procédés chimiques de destruction. Ici encore, l'agriculteur n'a aucun intérêt à abuser de ces produits, qui coûtent cher. On peut affirmer que les doses de certains produits, appliqués aujourd'hui, ont été réduites, en 15 ans, dans un rapport de 5 à 1 de manière active, pour atteindre un même résultat. L'outil d'épandage sera aussi le pulvérisateur.

La troisième utilisation du pulvérisateur sera le traitement des récoltes contre les maladies et les attaques des prédateurs, ainsi que les contrôles de croissance. C'est le suivi des récoltes du point de vue sanitaire. L'agriculteur va utiliser les moyens de traitement de façon préventive ou curative. C'est encore l'industrie chimique qui a proposé les solutions utilisées aujourd'hui, mais la recherche de solutions alternatives, applicables en agriculture traditionnelle, est la bienvenue auprès de certains agriculteurs.

La période printanière qui commence est, comme nous l'avons vu, très "technique" pour le monde agricole. C'est une période déterminante pour assurer les rendements espérés lors des récoltes futures.

Les champs vont prendre chaque jour des formes et des couleurs variées. Les prairies vont revoir le bétail. Les campagnes vont retrouver les promeneurs. C'est véritablement la renaissance annuelle de notre environnement.

Willy CALLEEUEW



Les éoliennes

À la suite de l'article publié dans notre dernier numéro, nous avons reçu de plusieurs lecteurs des demandes de renseignements.

Voici quelques précisions que nous avons obtenues :

Le 16 janvier dernier a été fondée l'asbl "ÉNERGIE 2030" Roman Pays
adresse de contact :
12, rue de Profondsart à
1342 LIMELETTE
Tél. + Fax 010/ 41.85.40
energie2030.roman-pays@advalvas.be

Ce groupe collabore étroitement avec ÉNERGIE 2030, société coopérative à responsabilité limitée B-4700 EUPEN.
Tél.: 087/ 59 35 40.
www.energie2030.com.

ÉNERGIE 2030 NOUS ÉCRIT:

"Soucieux d'une gestion durable de l'énergie par son utilisation rationnelle et par le développement des énergies renouvelables, conscients de la nécessité pour le citoyen de se mobiliser et d'agir pour passer en Wallonie du 1% actuel de production d'énergie de sources renouvelables aux 5% préconisés par l'Europe d'ici 2010.

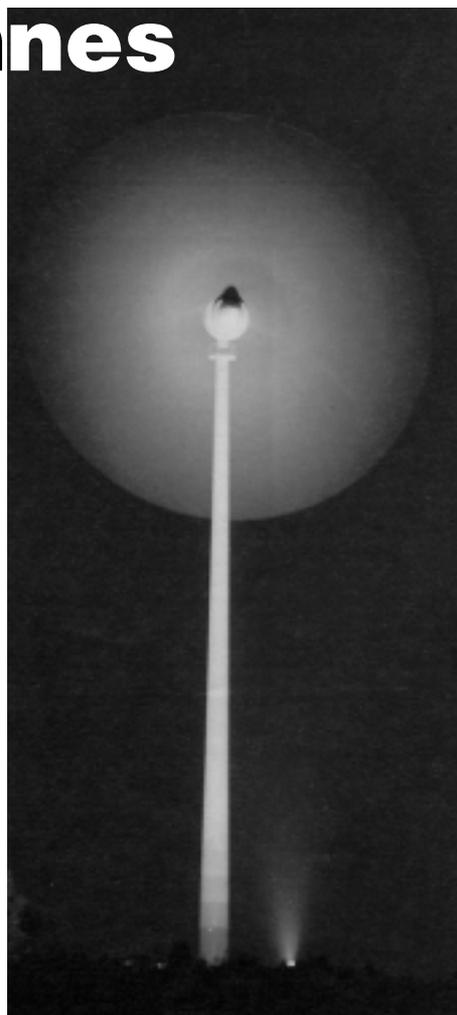
Passionnés par le vent et le soleil, nous avons entamé une campagne de mesures de vent à Rofessart, à la limite d'Ottignies et de Lasne.

Nous étudions la possibilité d'implanter une éolienne d'une puissance minimum de 0,5 MW (capable de produire de l'électricité pour couvrir les besoins annuels de 300 ménages) et dont la production serait revendue à la société de distribution pour être injectée sur le réseau.

Le 15 juin, nous entamions une campagne de mesure du vent en plaçant un anémomètre sur une tour de 36 mètres.

Depuis novembre, un mât de 35 m surmonté d'un anémomètre se dresse près de la Bruyère des Veneux, à la limite d'Ottignies et de Lasne. Les mesures de vent réalisées à son sommet durant tout l'hiver permettront d'affiner les premiers relevés. Les mesures actuelles s'annoncent déjà plus qu'encourageantes.

Nous sommes à la recherche d'un terrain pour édifier l'éolienne. Il n'est pas facile de faire comprendre que, même si les investissements seront d'importance et que le projet devra être économiquement équilibré, personne parmi



nous n'envisage de faire fortune sur le dos du vent."

Si ce projet vous intéresse, que vous souhaitez d'autres informations, participer au financement du projet, aider l'asbl de vos compétences, écrivez à l'adresse de contact de Limelette ci-dessus.

Vous pouvez aussi soutenir "Énergie 2030 Roman Pays" en devenant membre adhérent de l'asbl. La cotisation est de 500 F à verser au compte 523-0800987-36.

Mardi 23 mai à 20 heures.

Centre sportif et culturel de Lasne,
route d'Ohain

**Conférence-Exposition
de
Patrick KELLETER**

de la coopérative
Energie 2030 d'Eupen

**Et pourquoi pas une éolienne
dans notre village ?**

La vie au village

LA POSTE

La Poste en ses nouveaux locaux

Au sein d'un bel espace vert que l'on imagine bientôt fleuri sous ses grands arbres, déménagement dans des locaux adéquats, spacieux et clairs, et plaisir de l'installation !

Mais il est vrai, et tout le monde le dit, pour les usagers, c'est toujours un plaisir d'aller à la Poste de Lasne. Le personnel de service est aussi diligent que compétent et on ne peut plus aimable. Avez-vous déjà vu ailleurs qu'au moment des fêtes on vous offre des pralines ou du cake ? Moi non. Et pour quelques témoins privilégiés dont j'eus le bonheur d'être, le cadeau régulier, quotidien d'un morceau de chocolat, d'une douceur ou d'une autre attention au chemineau.

Merci à tous les postiers et facteurs de Lasne et bon vent dans leur nouveau bureau.

P.S. J'oubliais. Quinze emplacements permettent aux voitures de stationner à l'aise, sans contravention...

M.M.L.

La Réserve du Ru Milhoux a sept ans

Suite de la page 3

seront pas trop mal prises; elles nous incombent à tous !

Notre travail demande beaucoup d'efforts, de bénévolat, de ténacité et d'amour de la nature.

Une réserve naturelle est un peu pareille à une Arche de Noé, personne ne peut connaître sa destinée. Par contre, pas moins de 3000 "actionnaires sympathisants" ont mis leur espoir en elle.

On ne peut pas les décevoir.

D'ailleurs, certains voisins de la Réserve l'ont déjà compris et agissent dans le bon sens.

Erik SEVERIN



(1) Surveiller, le long des berges, la dissémination de plantes d'origine étrangère à nos latitudes qui peuvent déborder sur les terrains voisins.
Comment avons-nous hérité d'autant de Berces du Caucase et d'Iris d'eau ?



Logos et pictogrammes, comment s'y retrouver ?

Nous sommes envahis de sigles, logos, pictogrammes de toutes sortes. En ouvrant un journal nous ne trouvons pas un article sans rencontrer des sigles multiples, qu'il s'agisse du FMI, des SDF, de l'ONU, de la CEE ou des GSM, de l'OMC, OGM ou autres. En plus de tous les signaux routiers, nous rencontrons quantité de logos dont beaucoup, à force d'être répétés nous sont devenus familiers.

Le citoyen se préoccupant de l'environnement, le consommateur éclairé a l'attention attirée par de nombreux pictogrammes dont la signification n'est pas toujours très claire. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises nous avons reproduit dans ce bulletin divers pictogrammes :

- pour les emballages plastiques (n°22)
- les produits biologiques (n° 23 et 35)
- le bois certifié FSC (n°36)

Sans prétendre épuiser le problème voici d'autres pictogrammes qui se rencontrent souvent, et leur signification :



Ce label écologique européen désigne des produits plus respectueux de l'environnement (textiles, peintures, vernis, papiers, lessives, réfrigérateurs, ordinateurs, etc.).



Ces pictogrammes signifient que les emballages sont consignés. Acheter consigné est sans doute la meilleure façon de gérer nos déchets puisque ces bouteilles sont réutilisées.



Produits recyclés ! Le premier indique le pourcentage de matériaux recyclés contenus dans l'emballage.



Le second est utilisé autant pour "recyclable" que pour "contient des matériaux recyclés".

Pour être sûr qu'il signifie "recyclé", il doit être accompagné du mot "recyclé".



Si cela signifie recyclable, il faut rappeler que seuls sont recyclables les plastiques portant au centre de ce triangle les chiffres 1, 2 ou 3 et qui peuvent être mis dans les sacs bleus. Ceux portant d'autres chiffres

doivent être mis dans les sacs poubelles sauf si ces plastiques ont contenu des produits nocifs. Dans ce dernier cas, ils seront portés au parc à conteneurs.



Aérosols sans CFC (n'attaque pas la couche d'ozone). Comme tous les aérosols sont maintenant sans CFC, ces pictogrammes sont devenus inutiles. Au contraire, leur présence peut faire croire qu'il s'agit de produits écologiques. A tort, puisqu'ils produisent des déchets difficiles à éliminer et dangereux. A remettre donc avec les petits déchets chimiques aux parcs à conteneurs.



Enfin, ce point vert que nous retrouvons sur de nombreux produits et qui n'a aucune signification écologique... comme de nombreux pictogrammes qui usent et abusent de la couleur ou du terme "vert", considérant qu'il faut être "dans le vert".

(d'après le réseau ECO-CONSOMMATION où, rappelons-le, vous pouvez obtenir tous les matins au n° 071/ 300 301, tous renseignements complémentaires sur les sujets touchant à la protection de notre environnement.)

Le livre "Lasne et ses balades" est épuisé, mais très prochainement nous mettrons en vente un topoguide de

12 PROMENADES À LASNE

18 fiches (36 pages) sur papier fort, plastifié, fiches reliées par une spirale.

C'est un ouvrage de 13 cm x 23 cm que vous pourrez glisser aisément en poche, consulter à tout moment et par tous les temps. Il contiendra les cartes des 12 promenades accompagnées d'un commentaire succinct.

Quelques améliorations ont été apportées aux cartes et aux textes par rapport au livre "Lasne et ses balades" : rectification de petites erreurs, légers changements de quelques parcours, etc.

Vous trouverez sur ces cartes le tracé de chaque promenade telles qu'elles sont balisées officiellement. Bonne route à tous.

La chronique de Françoise BORTELS

À propos de Chapelle-Saint-Lambert

Vers 1120, Engelbert, seigneur du lieu, fait bâtir face à son château (le château de la Tour) une chapelle qu'il place sous la protection de saint Lambert. A l'époque, le territoire de Chapelle dépend du diocèse de Liège ce qui explique la mise à l'honneur de ce



saint évêque liégeois assassiné en 705. L'oratoire primitif, dont le plafond menace ruine, est remplacé en 1666 par un nouvel édifice. L'activité est grande en 1761 sur les hauteurs du village, un presbytère y est construit à l'initiative du curé Pierre Joseph Lebrun ainsi qu'une nouvelle église à 200 mètres environ de la précédente. Elle abrite alors un maître-autel en marbre provenant de l'abbaye d'Aywiers, remplacé depuis par un autel en bois. Des agrandissements successifs sont apportés à l'édifice mononef car les fidèles s'y trouvent fort à l'étroit, ainsi qu'un transept est ajouté en 1872. Comme une maison bien entretenue, l'ensemble est rafraîchi régulièrement.

Le 24 septembre 1828 voit l'union de Chapelle-Saint-Lambert et de Lasne qui font désormais route commune sous le nom de Lasne-Chapelle-Saint-Lambert.

REVOILÀ LE PRINTEMPS

A nouveau, plantes et animaux se préparent pour la grande fête de la vie ! Et toi, es-tu prêt à y participer aussi ? Pour partir à la découverte de la nature qui t'entoure, n'oublie pas ta loupe ! Un bon moyen : créer un coin sauvage dans ton jardin. Il attirera insectes et oiseaux.

1. Pourquoi créer un coin sauvage au jardin ?

Pour avoir la joie d'observer une mini-jungle. Par exemple, si tu laisses pousser quelques orties, tu verras la chenille du très beau papillon "le paon du jour" qui se nourrit essentiellement de la grande ortie.

Pour favoriser une plus grande diversité biologique sur ton espace jardin, les plantes sauvages attirent les oiseaux et les insectes qui sont tous utiles.

Beaucoup de variétés de papillons disparaissent définitivement de nos pays. Ton coin sera un coin de vie et non un sol où les insecticides tuent toute vie.

2. Comment faire pour créer un coin sauvage ?

Demande à tes parents de te confier un coin dans leur jardin. Même le plus petit coin de jardin peut abriter de nombreux animaux et plantes sauvages...même si tu ne les vois pas, ils sont là.

Le lierre le long du mur abrite des nids d'oiseaux, un tas de bois pourrissant offre aux crapauds une cachette de rêve et un gîte aux hérissons. Des nichoirs pour pallier le manque de



grands et vieux arbres. Essaie de caser un "bain" et une table mangeoire pour les oiseaux.

La tondeuse n'entrera pas dans ton coin.

Laisse pousser l'herbe et regarde le résultat après 3 ou 4 semaines..

Essaie de prévoir un petit endroit où poser un banc d'où tu observeras en silence la vie sauvage.

Si tu as la place pour créer une petite mare (voir L.N. n°29) tu auras beaucoup de joie à observer de nouveaux arrivants. Sème le plus vite possible un sachet de quelques grammes de fleurs sauvages disponibles en maga-

Écris à la rédaction du journal pour nous parler de tes idées et réalisations à l'école ou chez toi. Les idées originales seront publiées dans TA feuille.

3. Et si tu réalisais un petit jardin potager ?

C'est passionnant. C'est facile de semer des haricots, des potirons, des salades. Essaie.

NOUS DÉPOSONS À TON INTENTION DES GRAINES DE POTIRON DANS LES ÉCOLES DE PLANCE-NOIT, MARANSART, OHAIN ET À L'ÉCOLE OUVERTE. N'OUBLIE PAS D'EN DEMANDER À TON INSTITUTEUR/TRICE.

FICHE N° 19 LE TROGLODYTE MIGNON

10 cm - petit- brun, queue finement barrée, souvent dressée (compare avec le pinson des arbres par ex.: 15 cm.

Son chant est mélodieux et puissant, finissant en trille. Le mâle construit un nid en boule de mousse.

Dès qu'une femelle pénètre dans son territoire, il l'appelle par son chant pour qu'elle examine le nid. Si celui-ci lui convient, elle l'achèvera en le tapissant à l'intérieur de crins, poils et plumes.



FICHE N° 20 LE TUSSILAGE OU PAS D'ANE

Ce nom vient du vieux latin "Tussis" = toux et "ago" = je chasse. C'était anciennement une plante employée comme médicament contre la toux (feuilles et fleurs, en infusion : 16 g par litre).

Les fleurs, jaunes, sortent les premières, les feuilles ne sortiront qu'après la floraison (ce n'est pas courant). Fait curieux, la hampe florale continue à s'allonger après le début de la floraison.





AGENDA

MARS 2000

Dim. 19 **JOURNÉE DE GESTION DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX.** Rendez-vous sur place (rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye et face au n°2 de la rue) à partir de 9h30 ou à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez votre venue en téléphonant au 02/ 653 55 79 ou au 02/ 633 30 29.

Dim. 19 Fête du Printemps.
Maison de l'Acacia méconnu, 5, Ch. de Plancenoit, La Marache, Lasne, qui nous communique : "Nous battons ce jour là tambours sur le champ de Paix de Waterloo".

Sam. 25 Inauguration du BALISAGE DES CHEMINS ET SENTIERS. Invitation à tous sous le chapiteau installé Place Communale d'Ohain (détails en page 4)

Jeudi 30 Centre sportif et culturel de Maransart, 11, rue de Colinet. **RÉUNIONS DE LASNE NATURE.** À 19h30: permanence du groupe sentiers et à 20h: réunion générale de Lasne Nature.

AVRIL 2000

Mer. 12 Centre sportif et culturel de Lasne, route d'Ohain à 20 h: Conférence de Michel SOMVILLE, Docteur en biologie. Membre du Comité bioéthique de Belgique.

LES OGM

(Organismes Génétiquement Modifiés)
QUELS AVANTAGES, QUELS RISQUES ?

AVRIL 2000

Dim. 16 **JOURNÉE DE GESTION DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX.** Voir texte du 19 mars.

Jeudi 27 Centre sportif et culturel de Maransart, 11, rue de Colinet. **RÉUNIONS DE LASNE NATURE.** À 19h30: permanence du groupe sentiers et à 20h: réunion générale de Lasne Nature.

MAI 2000

16e Fête des Plantes et des Jardins dans le parc de l'ancienne abbaye d'Aywiers.

Vend. 5 De 13h00 à 18h00

Sam. 6 &

Dim. 7

De 10 à 18h00

Les vedettes de ce printemps seront "LES PLANTES GRIMPANTES"

Samedi 15h00 : Conférence donnée par Daniel Schmitz : "Rosiers, clématites... comment les faire grimper ?"

Informations complémentaires : 02/ 633 20 21.

Mar. 23 Centre sportif et culturel de Lasne, route d'Ohain à 20h00 : Conférence-exposition de Patrick KELLETER de la Coopérative Energie 2030 d'Eupen

ET POURQUOI PAS UNE ÉOLIENNE DANS NOTRE COMMUNE?

Jeudi 25 Centre sportif et culturel de Maransart, 11, rue de Colinet. **RÉUNIONS DE LASNE NATURE.** À 19h30: permanence du groupe sentiers et à 20h: réunion générale de Lasne Nature.

MOTS CROISÉS

SOLUTION DU N° 40

1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

1	T	E	R	R	E		M	E	R	S	
2	E	A	U		X		E	T	A	U	
3	N	U	I	S	I	B	L	E		P	
4	E		S		T	E	L		R	E	
5	R	O	S	E	S		I	S	A	R	
6	I	D	E	S			F	O	I	N	
7	F	I	A	T			V	E	R	S	O
8	F	E	U			M	A	R	T	I	V
9	E	U	X			F	R	E	I	N	A
10		X			B	R	A	S	S	E	E

Horizontalement

1. Présente quelque similitude avec le lézard. • 2. Mesure agraire. - Ont leur herbe. • 3. Terrible il fut (de dr. à g.). - Cardinaux. • 4. Pousse de l'année. • 5. Exclamation. - Vert d'armoire. • 6. Lettres de nains - Mouvement d'émancipation universelle des hommes. • 7. Salpêtre. - Étoffe à côtes. 8. D'une île (de dr. à g.) - Conservatoire national des arts et métiers. • 9. Équipe d'outre-Manche. - Plus importants s'ils sont petits. • 10. Organe de chant de l'oiseau.

Verticalement

1. Petite monnaie ou passereau. • 2. Arthropode. • 3. Fils de Jacob. - Brille d'un faux éclat. • 4. Île. - Jeu de cartes phonétique. • 5. A sa maison carrée. • 6. Partie de la charrue. - Négation. - Condition. • 7. Comme un ver. - Branche qui porte fleurs et fruits. • 8. Pour jouer. - Renaît toujours de ses cendres. • 9. Plante à fleurs jaunes. - Dieu des bergers. 10. Plus pacifiques dans les eaux que dans les airs. - Prix Nobel récent.

M.M.L.

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros précédés du préfixe (02)

Présidence :

Jean-Marie DEBATTY au 633 20 10

Secrétariat et rédaction :

Didier GELUCK au 633 27 64

Trésorerie :

Joël DULLIER au 654 09 02

Groupe Sentiers :

Jacques COLARD au 353 02 44

Réserve naturelle du Ru Milhoux :

Erik SEVERIN au 653 55 79 après 20h.

Conservateur de la Réserve :

Eric de MEVIUS au 633 30 29

Eau et pollutions :

Alain CHARLIER au 633 41 93 après 18h.

Urbanisme,

Aménagement du territoire :

Fernand DEBREYNE au 633 13 50

Groupe Batraciens :

Johanna LEUPEN au 633 24 71

Contacts avec les écoles. Flore, faune :

Françoise TOBIE au 633 35 03

Tél. & Fax de LASNE NATURE :

02/ 633 27 64